Union Régionale LORRAINE

Porte F- Place du Général de Gaulle 57000 METZ
☏ 03 87 62 67 64 - 🖷 09 79 94 30 82 - sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

EIC LORRAINE

Compte-rendu de la réunion DP du 27 Juin 2012

Cher(e) collègue,

La séance s'est déroulée sous la présidence de M. HORNY DET de l'EIC Lorraine assisté de M.PISIAS Reynald RRH et M. SIMON Bernard adjoint RS

QUESTIONS :

1. La délégation UNSA et les agents souhaitent un point sur les embauches.

Le besoin n'a pas évolué.
Sur les 37 embauches notifiées, les embauches de 20 ATT TS, 1 JC et 1 ATT OP ont déjà été réalisées (affectations reprises dans la partie statistiques).
10 ATEF seront embauchés à l'issue de leur contrat (au 01/08/2012 - affectations non validées à ce jour).
Reste à faire : 4 ATT OP dont 2 compensations ATEF) + 1 travailleur handicapé

Commentaire UNSA : *Leur affectation devrait être celle-ci 4 à l'UO Hagondange, 2 à l'UO Metz-Sablon, 2 à l'UO Epinal, 2 à l'UO Toul.*

2. La délégation UNSA et les agents souhaitent connaître les postes vacants sur l'Etablissement.

UO capacité: néant
UO Hagondange: néant
UO Metz Sablon: néant
UO Toul:
- Lérouville ; graisseur - prévu supprimé au 01/07
- Triangle : DPX (poste tenu par le DPX intérimaire de l'UO jusqu'au 01/07)

UO Epinal:
- Contrex : AC (V. aussi Q. 19)
- Epinal : Réserve AC (agent actuellement conventionné EME et prêté à l'EIC jusqu'à la fin de sa formation. Mutation prévue en septembre

3. La délégation UNSA et les agents demandent le nombre d'agents détachés sur l'Etablissement ?

A ce jour :
- 7 agents sont détachés d'un autre établissement vers l'EIC.
- 8 agents sont détachés de l'EIC vers un autre Etablissement.

4. La délégation UNSA et les agents souhaitent connaitre le nombre de demandes d'intention de départ à la retraite pour l'année 2012 ?

Pour l'ensemble de l'année 2012, et sur le périmètre de ces DP :
- 12 retraites "classiques"
- 8 retraites après CPA
- 16 nouvelles CPA débutent en 2012 (agents présent en 2012).

5. La délégation UNSA et les agents demandent une information sur les responsabilités du coordinateur réception et de l'EF dans la gestion des BLOCs

Le bloc est une répartition spatio-temporelle de capacité de voies de service (bloc permanent ou temporaire) affecté à une EF qui en a fait la demande, pour ses besoins de production. Le coordinateur de site (AC, Aiguilleurs...) gère donc la concomitance possible entre les EF en autorisant l'usage du bloc à une EF et une seule.L'EF considérée a la responsabilité de ce qui se passe à l'intérieur du bloc.

La DC1684 traite du rôle de "Coordinateur de sites" (et non réception), agent du GID : *Agent de l'EIC chargé d'organiser en opérationnel la concomitance d'exploitation sur les voies de service d'un site, en application d'un programme théorique de travail notamment d'attribuer les blocs et de coordonner les mouvements de mobiles hors blocs. Cette mission de coordination des mouvements hors blocs peut être assurée par un ou plusieurs aiguilleurs.*

… et du "coordinateur de manœuvre", agent de l'SF : Agent de l'EF:
Agent désigné par l'opérateur Ferroviaire, titulaire du bloc et chargé de la gestion des manœuvres de plusieurs équipes de manœuvre d'un même opérateur ferroviaire, ou de plusieurs opérateurs ferroviaires, au sein d'un bloc.
Il est l'interlocuteur unique et désigné :
- du Coordinateur de Site pour l'accord et la restitution du bloc,
- de l'Aiguilleur pour tout mouvement devant pénétrer sur ce bloc ou en sortir.

6. La délégation UNSA et les agents demandent quels sont les renforts prévus pour le RVB entre FROUARD et NOVEANT ?

Des renforts Infralog sont programmés
- sur Champigneulles Poste C de la semaine 26 à la semaine 39,
- sur Novéant P2 jusqu'à la semaine 26,
- sur Pagny / Moselle B/D de la semaine 27 à la semaine 31.

7. La délégation UNSA et les agents demandent quels sont les figeages de poste prévus pour les protocolaires ?

UO HAGONDANGE : en attente du positionnement des EF (principalement FRET)

UO METZ : 86 jours.
- Coordinateur Travaux : 12
- Aide CC PAI : 11
- AC Sarralbe : 46
- Bitche : 5
- Graissage Sarreguemines : 12

UO TOUL : 18 Jours.
- Nancy : 9
- PCD Pagny : 5
- Toul : 4

UO EPINAL : 57 jours.
- Blainville : 22
- Graisseur : 26
- Coupeur Contrex : 9

UO CAPACITE : 41
BHR : 9 Cellule travaux : 23 Secrétaire de crise : 9

Commentaires UNSA : *La direction ne veut pas reconnaître le manque de personnel pendant les protocolaires et prétexte le fait de pouvoir accorder des congés.*

8. VARANGEVILLE : La délégation UNSA et les agents souhaitent savoir s'ils sont chargés de faire de l'escale notamment en cas de situation perturbée.

Il n y a pas d'agent escale en gare de Varangéville. Nous n'avons pas de prestations contractualisées.
En cas de situation perturbée, les CS peuvent toutefois être appelés à aider, sur instruction du DPX ou du cadre d'astreinte.

Commentaires UNSA : *N'hésitez plus, appelez l'astreinte escale !*

9. La délégation UNSA et les agents d'Apach demandent s'il est normal de voir venir un agent de réserve remplacer dans une gare qui n'est pas sa gare d'attache, pendant qu'un agent de réserve de cette même gare s'y trouve disponible ?

La situation évoquée dans la question ne doit pas être la règle.
L'utilisation du personnel dans le respect des règles du RH077 peut toutefois conduire à ne pas pouvoir utiliser un agent pour couvrir un service dans sa gare d'attache. Un agent de réserve d'une autre gare peut alors être nécessaire. .
La même configuration peut également intervenir afin de permette le maintien des connaissances d'un agent de réserve.

10. La délégation UNSA et les agents demandent qu'à l'avenir leurs soient détaillé la part collective et la part individuelle du montant de la Prime qu'il leurs est attribuée dans le courrier que la direction envoie pour les en informer.

Il incombe au manager de proximité d'expliquer comment se décompose la Prime des agents de son équipe.

Commentaires UNSA : *Le courage managérial n'étant pas toujours de mise, nous avons réitéré en séance notre demande d'affichage de la part collective par chantier.*

11. La délégation UNSA et les agents demandent à savoir si un agent muté en cours d'année dans un autre Etablissement peut prétendre à recevoir la Prime dans les deux équipes où il a travaillé, également dans le cas d'un changement d'UO. Si oui, dans quelles conditions ?

La Prime n'est payée qu'une seule fois par exercice.
La date prise en compte pour l'affectation de l'agent est le 31/12.

12. La délégation UNSA et les agents se plaignent du retard chronique de la distribution des fiches de salaire ainsi que des fiches individuelles. Que compte faire l'Etablissement pour y remédier ?

Le jour même de la réception des fiches de paie au pôle RH de l'EIC Lorraine, elles sont ventilées par UO et mises au courrier départ (départ vers le CRT de Metz le lendemain à 13h).
Pour les agents en détachement, en ILD, les jeunes embauchés en écoles et les retraités, l'envoi est fait par courrier postal.
La distribution des fiches individuelles est effectuée en UO, par les CPS, impérativement après la période de solde, au plus tôt le 18 de chaque mois (calendrier national).

Commentaires UNSA : *Statu quo !*

13. La délégation UNSA et les agents souhaitent avoir des informations sur l'expérience menée pour la recherche de personnel sur le bassin d'emploi de Longuyon. Interlocuteurs, difficultés rencontrées, points positifs, expérience à renouveler...

En partenariat avec la Mairie, le Pôle emploi et la mission locale de Longuyon, une session de recrutement d'ATT TS pour ce bassin d'emploi a été organisée le 15/02/12.
11 candidatures nous ont été transmises,
9 candidats étaient présents à cette sélection,
2 candidats ont validés toutes les étapes du processus.
Une candidate a été embauchée le 30/05

Le second n'a pas validé les tests d'habilitation psychologique sécurité le 13 mars. Il n'a présenté un recours qu'en date du 09/05. La décision du Pôle Habilitation Sécurité a été rendue le 16/05, trop tard pour envisager son embauche au 30/05. Il est donc dans un vivier en liste d'attente.

Commentaires UNSA : *Nous sommes encore loin des 4 embauches avouées nécessaires par la direction.*

14. La délégation UNSA et les agents demandent à connaître :
les raisons de la constance, depuis le début de l'année, du nombre de repos décalés ou supprimés (agent en roulement) sur les UO d'Hagondange et Metz alors que cette situation s'est améliorée sur les autres UO.
Les raisons de l'augmentation du nombre de repos simples (agent de réserve) sur l'UO de Toul.

En ce qui concerne les repos décalés de l'UO d'HAGONDANGE, les motifs sont: demande d'ouverture par l'équipement de certaines gares, formations ne pouvant être décalées, demandes d'absences urgentes (famille,...)
Sur l'UO de METZ, l'essentiel de ces Journées (22 sur 27) concerne les examens de TAD GEF et TTMV ainsi que des opérations de graissage non prévues (intempéries).
Les 5 autres cas sont dus à une VM urgente, 2 réunions et 2 maladies.
Pour les repos simples de I'UO de TOUL, nous ne constatons pas de dérive depuis le début de l'année.
Sur l'équipe PCD PAGNY, plusieurs départs et leur remplacement, ont pu entrainer ponctuellement ce type de situation.
A noter que la réglementation n'interdit pas les repos simples (10 possibles pour respecter les 52 repos doubles).

Commentaires UNSA : *Fataliste, la direction fait le même constat que nous et admet la situation comme anormale sans véritablement chercher de solution.*

La prochaine réunion des DP aura lieu le 7 Septembre.

Merci d'adresser vos questions pour le 03/09/2012.

Vos contacts UNSA sur l'EIC LORRAINE :

Délégués du Personnel :	**Eric BUGADA**	**03 82 39 81 07 ou 778.107**
	Gilles ZERRES	**06 15 67 03 07**
	Mickael BAILLY	
	Julien GAUCHEROT	
	Olivier BILOUROU	**06 82 48 96 45**
Représentant Syndical :	**Pascal SCHMITT**	**06 81 57 04 64**